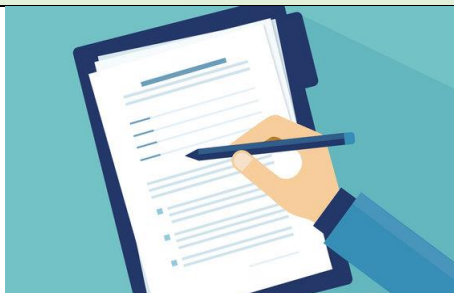


Déclarer un incident ou un dysfonctionnement

JE SOUHAITE DECLARER UN INCIDENT OU DYSFONCTIONNEMENT



- ✓ En formation ou en cours d'inscription en formation, j'ai la possibilité de déclarer un incident ou un dysfonctionnement
- ✓ Je complète le formulaire de déclaration (IFPS-FE080) de manière claire et précise.

JE TRANSMETS LE FORMULAIRE DE DECLARATION



- ✓ J'adresse le formulaire de déclaration par mail à : ifsi@ifps-vendee.fr

LE TRAITEMENT DE MA DECLARATION



- ✓ Toute déclaration d'incident ou de dysfonctionnement fait l'objet d'une attention particulière auprès de la Direction
- ✓ Dans une démarche d'amélioration continue, les signalements sont enregistrés, traités et suivis.